



Syndicat local FO Justice CP de VLM

LA TRAHISON DES MURS !!!

Lors de l'ouverture de VLM en juin 1990, le « plan 13000 » reposait sur un verrou : La loi du 22 juin 1987, portée par ALBIN CHALANDON. Les contrats conclus avec les groupements privés incluait des clauses de performance extrêmement strictes. Les établissements du « plan 13000 » étaient calibrés pour un nombre précis de détenus. Dépasser le seuil de 120% de la capacité théorique « soit 720 détenus pour 600 places » constituait une limite absolue destinée à garantir l'ordre, la sécurité et la dignité.

Depuis, les gouvernements successifs ont renégocié les contrats pour « adapter » la gestion à la surpopulation. Les pénalités ont été balayées pour permettre à l'Etat de pousser les murs. Mais si les contrats changent, les murs de VLM, eux, n'ont jamais bougé !

Dans quelques heures, nous franchirons le chiffre historique de 1100 détenus.

-plus de 160 personnes dorment déjà sur des matelas au sol.

_le numerus clausus n'est plus qu'un lointain souvenir, remplacé par un taux d'occupation qui explose tous les compteurs.

Pour nos dirigeants, il faut continuer à stocker. Ils estiment que l'établissement « peut encore supporter » .Mais jusqu' à quand ? A force de réquisitionner chaque mètre carré, VLM devient un lieu de relégation et d'entassement humain. Nos dirigeants ont perdu tout sens des réalités. Pour continuer à empiler, quelle sera la suite ?

-Transformer les salles d'activités en espaces de couchage ? Récupérer des locaux comme le socio, l'atelier ou le gymnase pour en faire des dortoirs ? A ce rythme VLM finira par ressembler à un CAMP d'entassement plutôt qu'à une prison de la république.

Maintenir l'ordre, la sécurité et l'humanité dans ces conditions est devenu impossible pour les personnels. FO VLM exige la suspension immédiate et temporaire des écrous afin de ramener la population pénale à un niveau supportable pour tous.

Le bureau local

Le 10 mai 2026